



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION VÉLO CLUB DE PONT-AUDEMER

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT les enjeux du projet de Centre Social 2023-2027 ;

CONSIDERANT les enjeux retenus dans la cadre du nouveau contrat de ville 2024-2030 ;

CONSIDERANT le projet pédagogique développé au sein de l'Accueil Collectif de Mineur du Centre Social et notamment l'action « Savoir Rouler à Vélo auprès des jeunes » du centre social « Les Points Communs » ;

Le Maire décide de signer la convention d'intervention de l'association Vélo Club de Pont-Audemer représentée par Mme Laurence LEMAINS, 16 rue Pierre de Coubertin à PONT-AUDEMER (27500), pour intervenir dans le cadre du dispositif Savoir Rouler à Vélo auprès des jeunes du centre social « Les Points Communs » lors des vacances d'été 2025. Le coût global de l'intervention du Vélo Club de Pont-Audemer est fixé à 1300 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 11 juillet 2025

Le Maire

Alexis DARMOIS

